



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
1^{er} mars 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Rapport de la trente-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Cancún du 30 novembre au 4 décembre 2010

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	3
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3–9	3
A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour).....	3–5	3
B. Organisation des travaux de la session (Point 2 b) de l'ordre du jour).....	6	4
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président (Point 2 c) de l'ordre du jour).....	7–8	5
D. Élection au Bureau de membres de remplacement (Point 2 d) de l'ordre du jour).....	9	5
III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Point 3 de l'ordre du jour)	10–22	5
IV. Mise au point et transfert de technologies.....	23–34	7
V. Recherche et observation systématique.....	35–59	9
VI. Questions méthodologiques relevant de la Convention	60–80	13
A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux	60-64	13
B. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	65	13
C. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention	66–78	13
D. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre.....	79–80	15

VII.	Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto.....	81–98	16
A.	Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre	81–84	16
B.	Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre	85–89	16
C.	Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre	90–95	17
D.	Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre.....	96–97	18
E.	Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto	98	18
VIII.	Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques	99–100	18
IX.	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.....	101–108	18
X.	Questions diverses	109–112	19
XI.	Rapport de la session	113	20
XII.	Clôture de la session	114–119	20
Annexes			
I.	Éléments d'un projet de décision sur les nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre		22
II.	Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente-troisième session.....		24

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-troisième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est tenue à l'hôtel Moon Palace à Cancún (Mexique) du 30 novembre au 4 décembre 2010.
2. Le Président du SBSTA, M. Mama Konaté (Mali), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M. Mihir Kanti Majumder (Bangladesh) en sa qualité de Vice-Président du SBSTA et M. Purushottam Ghimire (Népal) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 30 novembre, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2010/7).
4. À la même séance, sur proposition du Président, le SBSTA a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
 4. Mise au point et transfert de technologies.
 5. Recherche et observation systématique.
 6. Questions méthodologiques relevant de la Convention:
 - a) Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux;
 - b) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - d) Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre.

7. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto:
 - a) Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - b) Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - c) Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre;
 - d) Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre;
 - e) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto.
 8. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques.
 9. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
 10. Questions diverses.
 11. Rapport de la session.
5. Des déclarations ont été prononcées par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom des pays les moins avancés (PMA) et un au nom de huit Parties du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux syndicaux, d'ONG représentant les jeunes et d'ONG de défense de l'environnement¹.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, tenue le 30 novembre, séance au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le SBSTA a décidé de suivre ce programme de travail. Le secrétariat a informé le SBSTA de l'état de la documentation et d'autres questions pertinentes.

¹ Pour des raisons d'emploi du temps, les ONG sont intervenues à la fin de la 2^e séance du SBSTA.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 30 novembre et 4 décembre, respectivement. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBSTA était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. Le Président a annoncé que des consultations étaient engagées en vue de la désignation de candidats et qu'il tiendrait les délégations informées de leur déroulement. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par voie d'élection au SBSTA.

8. À sa 3^e séance, faute de candidats aux postes de vice-président et de rapporteur, le SBSTA a demandé à la Conférence des Parties, par dérogation au paragraphe 6 de l'article 27 du projet de règlement intérieur, d'élire les membres du Bureau du SBSTA à sa séance plénière de clôture, le 10 décembre. À la séance plénière de clôture de sa seizième session, la Conférence des Parties a élu M. Mihir Kanti Majumder au poste de vice-président, pour exercer cette fonction aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SBSTA, ou jusqu'à ce que son successeur soit élu. La Conférence des Parties a noté qu'aucune candidature au poste de rapporteur du SBSTA n'avait été reçue. Elle a décidé que, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur, le Rapporteur, M. Ghimire, resterait en fonction et elle a demandé au SBSTA d'organiser l'élection du rapporteur à sa trente-quatrième session.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Le Vice-Président et le Rapporteur élus représentant des Parties à la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, il n'a pas été nécessaire d'élire des membres appelés à les remplacer.

III. Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

10. Le SBSTA a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 30 novembre et 4 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/8, FCCC/SBSTA/2010/9, FCCC/SBSTA/2010/10, FCCC/SBSTA/2010/12, FCCC/SBSTA/2010/INF.7 et FCCC/SBSTA/2010/MISC.8 et Add.1.

11. Des déclarations ont été faites par les représentants de 18 Parties, dont un a parlé au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un au nom du Groupe des États d'Afrique. Des déclarations ont été faites également par des représentants des secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ainsi que par une personne s'exprimant au nom des ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes.

12. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Don Lemmen (Canada). À la 3^e séance, M. Lemmen a rendu compte de ces consultations.

13. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions² proposées par le Président, telles qu'elles avaient été modifiées.

2. Conclusions

14. Le SBSTA a pris note des documents suivants établis pour la session:

a) Un rapport sur l'atelier technique consacré à la collaboration entre les centres et réseaux régionaux³;

b) Un rapport sur l'atelier technique consacré aux coûts et aux avantages des solutions possibles en matière d'adaptation⁴;

c) Un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'activités au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements⁵;

d) Un résumé des résultats de la deuxième phase de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi jusqu'à sa trente-deuxième session⁶;

e) Un rapport sur la réunion informelle des représentants des Parties et des organisations et experts visant à étudier les résultats des activités menées à bien avant la réunion⁷;

f) Une compilation de vues et d'informations concernant l'efficacité du programme de travail de Nairobi au regard de l'objectif à atteindre et des résultats escomptés, ainsi que de son champ d'activité et de ses modalités d'exécution⁸.

15. Le SBSTA s'est félicité de la participation et des contributions d'un large éventail d'organisations⁹ à l'exécution du programme de travail de Nairobi. Il a prié le secrétariat, agissant suivant les indications données par le Président du SBSTA, de poursuivre ses efforts pour mobiliser davantage les organisations compétentes, en particulier celles des pays en développement, notamment des PMA et des petits États insulaires en développement, et des communautés et groupes vulnérables, à l'appui de l'objectif du programme de travail de Nairobi.

16. Comme prévu à l'alinéa *e* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11, le SBSTA a commencé de dresser un bilan du programme de travail de Nairobi. Il est convenu de poursuivre cette tâche et de l'achever pour sa trente-quatrième session.

17. Le SBSTA est convenu de poursuivre entre-temps les activités entreprises au titre du programme de travail de Nairobi.

18. Le SBSTA a prié les Parties et les organisations compétentes de faire parvenir au secrétariat avant le 28 mars 2011, en sus des contributions reçues pour sa trente-troisième

² Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.20.

³ FCCC/SBSTA/2010/8.

⁴ FCCC/SBSTA/2010/9.

⁵ FCCC/SBSTA/2010/INF.7.

⁶ FCCC/SBSTA/2010/10.

⁷ FCCC/SBSTA/2010/12.

⁸ FCCC/SBSTA/2010/MISC.8 et Add.1.

⁹ Au 1^{er} décembre 2010, les organismes partenaires du programme de travail de Nairobi étaient au nombre de 202.

session, des observations et informations complémentaires sur les progrès accomplis et les lacunes à combler, ainsi que des observations sur les nouvelles activités qu'il pourrait être nécessaire d'entreprendre pour atteindre l'objectif du programme de travail de Nairobi et obtenir les résultats escomptés, de façon à éclairer le processus visant à en dresser un bilan. Il a prié le secrétariat de rassembler ces contributions dans un document de la série MISC pour sa trente-quatrième session.

19. Sans préjuger des résultats de ce bilan, le SBSTA a constaté que, dans le cadre de l'action entreprise pour que le programme de travail de Nairobi atteigne son objectif et produise les résultats escomptés, on avait accompli des progrès, notamment en facilitant, entre autres, l'échange d'informations sur l'adaptation, la collaboration entre les Parties et avec les organismes partenaires, ainsi que la production de connaissances et leur diffusion.

20. Le SBSTA a noté que des efforts supplémentaires s'imposaient pour aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, notamment les PMA et les petits États insulaires en développement, à mieux appréhender et évaluer les incidences des changements climatiques, les facteurs de vulnérabilité et l'adaptation, et à décider en connaissance de cause des actions à engager et des mesures à prendre concrètement pour s'y adapter, et pour aider les Parties à renforcer les capacités des décideurs et des parties prenantes concernés, à différents niveaux, y compris des femmes, des communautés locales et des peuples autochtones, afin de leur permettre de mieux utiliser les informations et les outils fournis par le programme de travail de Nairobi.

21. Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer d'assurer la diffusion des produits d'information issus du programme de travail de Nairobi.

22. Le SBSTA est convenu d'examiner à sa trente-quatrième session, une fois le bilan achevé, les résultats des activités entreprises au cours de la deuxième phase du programme de travail de Nairobi, afin de communiquer des informations et son avis sur la question à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour examen à sa trente-quatrième session.

IV. Mise au point et transfert de technologies

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues le 30 novembre et le 4 décembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/INF.6, FCCC/SBSTA/2010/INF.11 et FCCC/SB/2010/INF.4. Des déclarations ont été faites par des représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

24. À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan), Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), à rendre compte des activités du Groupe. À la même séance, le SBSTA est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 8 de l'ordre du jour de la trente-troisième session du SBI, intitulé «Mise au point et transfert de technologies», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Ronald Schillemans (Pays-Bas). À la 3^e séance, M. Fuller a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

25. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹⁰ proposées par le Président.

¹⁰ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA//2010/L.17.

2. Conclusions

26. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction le rapport du GETT sur les résultats de ses travaux, notamment sur sa sixième réunion ordinaire tenue les 19 et 20 novembre 2010 à Bonn (Allemagne)¹¹, et a pris note du rapport présenté oralement par le Président du GETT sur les résultats des travaux du Groupe d'experts. Le SBSTA et le SBI ont constaté que le GETT avait considérablement avancé dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2010-2011. Ils ont félicité M. Bruce Wilson (Australie), Président du Groupe d'experts, et M. Elhassan, Vice-Président, d'avoir joué un rôle moteur dans l'avancement du programme de travail du GETT pour 2010-2011.

27. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction la mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (manuel sur l'évaluation des besoins technologiques), élaboré en commun avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le secrétariat en collaboration avec le GETT et l'Initiative technologie et climat. Ils ont encouragé les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), qui réalisaient ou actualisaient leur évaluation des besoins technologiques, à utiliser ledit manuel.

28. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GETT sur les solutions envisageables pour favoriser la concertation dans la recherche-développement de technologies¹². Il a noté que le rapport contenait une mine d'informations et de nombreuses conclusions qui pouvaient éclairer les Parties dans leurs délibérations sur les questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies, notamment sur les moyens de stimuler la collaboration dans les travaux de recherche-développement effectués dans le cadre de la Convention ou extérieurs à celle-ci.

29. Le SBSTA a noté que le secrétariat, avec le concours du Gouvernement singapourien et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque asiatique de développement et l'Initiative technologie et climat, avait organisé l'atelier régional pour l'Asie et le Pacifique sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, qui avait eu lieu à Singapour du 26 au 28 octobre 2010. Le SBSTA a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement singapourien pour l'aide qu'il avait apportée en accueillant cet atelier.

30. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur le programme régional de formation à l'élaboration de projets¹³, concernant l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a pris note des informations données dans le rapport sur les résultats obtenus, l'expérience acquise et les enseignements tirés dans le cadre des ateliers organisés. Il a reconnu la nécessité d'organiser de nouveaux ateliers de formation en français et en espagnol et de tirer parti de cette expérience et de ces enseignements dans les mesures de suivi qui seraient éventuellement adoptées.

31. Le SBSTA a pris note des informations communiquées oralement par l'Initiative technologie et climat sur la montée en puissance constante de son Réseau consultatif pour le financement privé (CTI PFAN) visant à accroître la capacité des concepteurs et autres promoteurs de projet d'accéder à des capitaux privés pour financer des projets concrets d'énergie propre, notamment de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables, et a encouragé d'autres initiatives multilatérales à communiquer des informations sur des activités qui contribuent à favoriser et à accélérer la mise au point de technologies et leur transfert aux pays en développement.

¹¹ FCCC/SB/2010/INF.4.

¹² FCCC/SBSTA/2010/INF.11.

¹³ FCCC/SBSTA/2010/INF.6.

32. Le SBSTA a noté que le secrétariat organiserait, au début de l'année 2011, un atelier sur les bonnes pratiques d'évaluation des besoins technologiques, comme prévu dans le programme de travail actualisé du GETT pour 2010-2011. Il attendait avec intérêt de recevoir le rapport sur les résultats de cet atelier à sa trente-quatrième session.

33. Le SBSTA a demandé au secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources:

a) D'organiser des ateliers de formation, en français et en espagnol, portant sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, à l'intention des Parties non visées à l'annexe I, en collaboration avec les organisations et initiatives internationales compétentes;

b) De coordonner, avec la participation des organisations et initiatives internationales compétentes, l'organisation d'un cours de formation pilote associant une formation en ligne à des cours traditionnels sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, en tirant parti de l'expérience acquise et des enseignements tirés du programme régional de formation à l'élaboration de projets mentionné au paragraphe 30 ci-dessus, et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa trente-cinquième session.

34. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes qui étaient en mesure de le faire à soutenir financièrement les activités mentionnées au paragraphe 33 ci-dessus.

V. Recherche et observation systématique

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

35. Le SBSTA a examiné ce point à ses 1^e et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/MISC.9, FCCC/SBSTA/2010/MISC.10, FCCC/SBSTA/2010/MISC.11, FCCC/SBSTA/2010/MISC.12 et FCCC/SBSTA/2010/MISC.15. Des déclarations ont été faites par des représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Système mondial d'observation du climat (SMOC), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) parlant au nom du Système mondial d'observation terrestre (SMOT), du Brésil parlant au nom du Comité mondial d'observation de la Terre par satellite (CEOS) et par un représentant du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS).

36. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles menées par le Président avec le concours de M. Stefan Rösner (Allemagne) et de M. Arthur Rolle (Bahamas). À la 3^e séance, M. Rolle a rendu compte de ces consultations.

37. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions¹⁴ proposées par le Président.

2. Conclusions

38. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des déclarations prononcées par les représentants du SMOC, du SMOT et du GOOS, ainsi que de la déclaration du Brésil parlant au nom du Comité mondial d'observation de la Terre par satellite.

¹⁴ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.22.

39. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le *Plan d'exécution actualisé pour la mise en place du Système mondial d'observation pour l'étude du climat à l'appui de la Convention* (ci-après dénommé le plan d'exécution actualisé du SMOC)¹⁵, soumis par le secrétariat du SMOC et établi sous la direction du comité directeur de ce système¹⁶.

40. Le SBSTA a pris note de l'examen approfondi des ressources nécessaires aux observations climatologiques que ce plan contient et de l'importance accrue qu'il accorde à l'adaptation, en particulier aux besoins à satisfaire pour améliorer les réseaux terrestres et côtiers d'observation qui sont indispensables aux évaluations de la vulnérabilité et à l'adaptation, eu égard en particulier à la situation des pays en développement.

41. Le SBSTA a vivement engagé les Parties à s'employer à mettre pleinement en œuvre le plan d'exécution actualisé 2010 du SMOC et à étudier, compte tenu des moyens dont elles disposent au niveau national, les mesures qu'elles pourraient prendre aux niveaux national, régional et international pour contribuer à la mise en œuvre du plan.

42. Le SBSTA a par ailleurs encouragé les Parties à prendre davantage en considération la mise en œuvre du SMOC dans leurs activités nationales et régionales pertinentes, comme celles menées par les centres régionaux et les services météorologiques, hydrologiques, terrestres et océanographiques nationaux et celles relevant de l'adaptation. À cet égard, le SBSTA a engagé les Parties et les organisations concernées à mieux coordonner les activités correspondantes, et à mettre à profit et étoffer les centres nationaux et régionaux existants, en vue de faciliter l'exécution des plans d'action régionaux du SMOC et de renforcer les réseaux d'observation.

43. Le SBSTA a noté en outre l'importance des observations antérieures en tant que fondement des travaux d'analyse et de réanalyse et il a encouragé les Parties et les organisations compétentes à développer leurs activités de sauvetage de données et de numérisation des observations passées, et à mettre en place et renforcer des initiatives internationales permettant de coordonner ces activités.

44. Le SBSTA a encouragé les Parties, lorsqu'elles fournissent des informations sur l'observation systématique dans les rapports techniques détaillés sur ce sujet qu'elles soumettent parallèlement à leurs communications nationales en se conformant aux directives pertinentes relatives à l'établissement de rapports¹⁷, à prendre en considération les nouveaux besoins identifiés dans le plan d'exécution actualisé 2010 du SMOC, en particulier les nouvelles variables climatiques essentielles (VCE). Il a noté que toute révision ultérieure des directives FCCC relatives à l'établissement de rapports, en particulier celles concernant les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques, devait tenir compte des nouveaux éléments identifiés dans ce plan.

45. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à rendre compte régulièrement à ses sessions suivantes des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'exécution actualisé 2010 du SMOC, selon qu'il conviendra. À cet égard, il a encouragé le SMOC à examiner, en consultant l'ensemble des partenaires concernés, l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat, par exemple en actualisant son deuxième rapport sur ce sujet *The Second Report on the Adequacy of the Global Observing Systems for Climate in*

¹⁵ On trouvera un résumé du plan actualisé dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.9. Le rapport complet est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/items/3462.php>.

¹⁶ Voir la décision 9/CP.15 ainsi que les conclusions formulées par le SBSTA à sa trentième session (FCCC/SBSTA/2009/3, par. 57 et 58).

¹⁷ Décision 11/CP.13, par laquelle les directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports sur les systèmes mondiaux d'observation des changements climatiques ont été adoptées.

*Support of the UNFCCC*¹⁸. Il a jugé utile de mettre périodiquement à jour le plan d'exécution du SMOC, de manière à pouvoir prendre en compte les faits nouveaux survenus dans le cadre de la Convention et les besoins qui en résultent en matière d'observation. Le SBSTA a décidé d'examiner, à sa trente-cinquième session, les questions relatives à la périodicité des contributions du SMOC à ses travaux.

46. Le SBSTA a noté la pertinence des observations du climat au niveau mondial pour la recherche, les prévisions et les services climatologiques. À cet égard, il a rappelé la déclaration adoptée à l'issue de la troisième Conférence mondiale sur le climat, appelant entre autres à consolider le SMOC et toutes ses composantes ainsi que les activités connexes, qui forment un des pans essentiels du Cadre mondial pour les services climatologiques.

47. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport soumis par le SMOT¹⁹ sur le cadre requis pour les observations terrestres du climat et le plan de travail relatif à l'élaboration de normes et de protocoles pour les VCE terrestres étudiées. Il a encouragé le SMOT à continuer de coordonner la mise au point de méthodes pour les observations terrestres du climat et à poursuivre sa collaboration avec les organismes qui le parrainent²⁰ et avec l'Organisation internationale de normalisation, en consultant l'ensemble des partenaires concernés, en vue de mettre en œuvre ce plan de travail, notamment en mobilisant les ressources nécessaires.

48. Le SBSTA a encouragé les Parties à appuyer et faciliter, en coopération étroite avec le SMOT, la mise au point de normes terrestres et à améliorer leurs réseaux terrestres.

49. Le SBSTA a également noté que, au-delà des observations des changements climatiques, les VCE terrestres étaient particulièrement utiles du point de vue de la biodiversité et de la désertification, notamment, et a engagé le SMOT à développer les synergies avec les initiatives pertinentes en cours.

50. Le SBSTA a invité le SMOT à lui rendre compte à sa trente-cinquième session des progrès réalisés sur les questions mentionnées ci-dessus aux paragraphes 47 à 49.

51. Le SBSTA a constaté que le plan de travail futur du GOOS comprenait de nouvelles VCE concernant la chimie des océans et les écosystèmes océaniques et a noté que de telles variables étaient importantes pour suivre les effets des changements climatiques et de l'acidification sur ces écosystèmes.

52. Le SBSTA s'est félicité de la réponse concertée apportée par le CEOS²¹ aux besoins pertinents découlant tant du plan d'exécution du SMOC que de la Convention, ainsi que des avancées et de l'engagement des agences spatiales associées aux observations du climat qui s'occupent de la composante spatiale du SMOC et contribuent à améliorer les capacités de surveillance du climat depuis l'espace de manière durable.

¹⁸ Disponible à l'adresse <http://www.wmo.int/pages/prog/gcos/index.php?name=Publications>.

¹⁹ On trouvera un résumé de ce rapport dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.10. Le rapport complet est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/items/3462.php>.

²⁰ Il s'agit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Conseil international pour la science, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation météorologique mondiale.

²¹ Un résumé de ce rapport figure dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.11. Le rapport complet est disponible à l'adresse <http://unfccc.int/items/3462.php>.

53. Le SBSTA a encouragé les Parties qui apportent leur concours aux agences spatiales associées aux observations à l'échelle mondiale à maintenir, par l'intermédiaire du CEOS, leur coopération avec le SMOC et leur appui à ce système et à répondre aux besoins pertinents identifiés dans le plan d'exécution actualisé pour 2010 du SMOC. Il a invité le CEOS à communiquer, d'ici à la trente-septième session du SBSTA, un rapport mis à jour sur l'état d'avancement des principales réalisations dans les domaines considérés.

54. Le SBSTA a souligné combien des observations de qualité étaient importantes pour étayer la recherche sur les changements climatiques, les travaux de modélisation et la fiabilité des connaissances scientifiques, y compris dans le cas des évaluations du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Il a noté que de telles informations étaient capitales en vue d'appuyer la prise de décisions sur les politiques relatives aux changements climatiques, notamment dans le contexte de l'action concertée à long terme engagée dans ce domaine et de l'examen du caractère adéquat de l'objectif à long terme actuellement examiné dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

55. Le SBSTA a insisté sur le fait qu'il était urgent d'assurer un financement pour faire face aux besoins essentiels liés aux observations du climat à l'échelle mondiale au titre de la Convention dans une optique à long terme. À cet égard, il a pris note des informations concernant les besoins financiers supplémentaires identifiés dans le plan d'exécution actualisé pour 2010 du SMOC.

56. Le SBSTA a en outre instamment engagé les Parties qui sont en mesure de le faire et a invité les organisations compétentes à fournir l'appui requis pour renforcer les réseaux et les capacités d'observation dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

57. Le SBSTA a invité le SBI à examiner à sa trente-quatrième session au titre des points pertinents de l'ordre du jour selon qu'il conviendrait, les besoins de financement mentionnés ci-dessus aux paragraphes 55 et 56.

58. Le SBSTA a également invité le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à prendre en considération dans ses délibérations les besoins de financement mentionnés ci-dessus au paragraphe 55, l'objectif étant de prévoir à long terme des ressources suffisantes dans la future architecture financière.

59. Le SBSTA a pris note avec satisfaction des informations mises à jour sur les nouvelles conclusions scientifiques et les résultats des travaux de recherche communiqués par les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques²². Il a aussi pris note des observations communiquées par les Parties au sujet de questions liées au dialogue sur la recherche, y compris l'atelier qui serait organisé à l'occasion de sa trente-quatrième session²³. Il a invité les Parties à communiquer des observations supplémentaires sur ces questions avant le 31 janvier 2011 et a demandé au secrétariat de rassembler celles-ci dans un document de la série MISC avant sa trente-quatrième session.

²² FCCC/SBSTA/2010/MISC.15.

²³ FCCC/SBSTA/2010/MISC.12.

VI. Questions méthodologiques relevant de la Convention

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

60. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 30 novembre et 4 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/MISC.14. Des déclarations ont été faites par les représentants de 18 Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom d'un groupe de six Parties. Des déclarations ont aussi été faites par des représentants de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

61. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que le Président tiendrait des consultations et lui présenterait un projet de conclusions à sa 3^e séance.

62. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁴ proposées par le Président.

2. Conclusions

63. Le SBSTA a pris note des renseignements communiqués et des progrès rapportés par les secrétariats de l'OACI et de l'OMI au sujet de leurs travaux en cours relatifs aux émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux²⁵, ainsi que des observations exprimées à cet égard par les Parties.

64. Le SBSTA a invité les secrétariats de l'OACI et de l'OMI à lui faire part, à ses sessions futures, des travaux pertinents sur cette question.

B. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

65. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1^{re} séance, tenue le 30 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/INF.8, dont il a pris note. Des déclarations ont été faites par une Partie, qui a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

C. Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

66. Le SBSTA a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 30 novembre et 4 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/INF.10 et

²⁴ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.9.

²⁵ FCCC/SBSTA/2010/MISC.14.

FCCC/SBSTA/2010/MISC.7 et Add.1 à 3. Une déclaration a été faite par un représentant du GIEC.

67. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Elhassan et M^{me} Riita Pipatti (Finlande). À la 3^e séance, M^{me} Pipatti a rendu compte des consultations tenues dans ce cadre.

68. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions²⁶ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

69. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction le rapport²⁷ consacré au deuxième atelier du programme de travail sur la révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie: Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels» (ci-après dénommées Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I), organisé à Bonn les 3 et 4 novembre 2010 par le secrétariat comme le SBSTA l'avait demandé à sa trentième session²⁸.

70. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la réunion d'experts organisée par le GIEC sur les produits ligneux récoltés, les zones humides et les émissions d'oxyde nitreux (N₂O) provenant des sols, comme il l'y avait invité à sa trente-deuxième session²⁹.

71. Le SBSTA s'est félicité de la contribution fournie par le GIEC à l'atelier mentionné au paragraphe 69 ci-dessus, sous la forme d'informations relatives aux résultats de ses réunions d'experts sur les questions suivantes:

- a) Le réexamen de l'indicateur indirect des terres exploitées utilisé pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques nationales;
- b) L'utilisation des modèles et des mesures dans les inventaires de gaz à effet de serre;
- c) Les produits ligneux récoltés, les zones humides et les émissions de N₂O provenant des sols.

72. Le SBSTA a pris note du résumé établi par les coprésidents de la réunion d'experts du GIEC sur les produits ligneux récoltés, les zones humides et les émissions de N₂O provenant des sols³⁰. Faisant observer que la science a progressé dans certains domaines en ce qui concerne les zones humides, il a invité le GIEC à entreprendre des travaux méthodologiques supplémentaires sur ce sujet en mettant l'accent sur la réhumidification et la remise en état des tourbières, en vue de combler les lacunes des *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre* (ci-après dénommées Lignes directrices 2006 du GIEC) sur ces questions et à mener à bien ces travaux en prévision de la trente-neuvième session du SBSTA.

73. Le SBSTA a pris note des vues supplémentaires exprimées par les Parties, figurant dans le document FCCC/SBSTA/2010/MISC.7 et Add.1 à 3, au sujet de la révision des Directives FCCC pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I.

²⁶ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.18.

²⁷ FCCC/SBSTA/2010/INF.10.

²⁸ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 105.

²⁹ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 69.

³⁰ http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/meeting/pdfiles/1010_CoChairsSummary_Geneva.pdf.

74. Le SBSTA a noté que les Lignes directrices 2006 du GIEC regroupaient les principes méthodologiques applicables au secteur de l'agriculture et au secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) pour s'appliquer à un nouveau secteur, à savoir celui de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (secteur AFAUT). Le SBSTA est convenu que, dans les Directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I, le secteur de l'agriculture et le secteur UTCATF devaient continuer d'être traités séparément comme dans les directives FCCC actuelles pour l'établissement de rapports par ces Parties. Il est convenu en outre que la notification de données distinctes pour le secteur de l'agriculture et le secteur UTCATF nécessitait une répartition des catégories AFAUT des Lignes directrices 2006 du GIEC entre ces deux secteurs en vue de garantir l'exhaustivité des données communiquées et d'éviter les chevauchements entre certaines catégories et/ou sous-catégories. Le SBSTA a reconnu qu'il faudrait peut-être revoir de ce fait la répartition des catégories dans les directives FCCC actuelles pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I.

75. Le SBSTA est également convenu que les Parties visées à l'annexe I de la Convention devaient continuer à fournir des données sur les gaz précurseurs.

76. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser au début de 2011, sous réserve que des ressources soient disponibles, un troisième atelier dans le cadre du programme de travail, notamment pour examiner le projet annoté de directives FCCC révisées pour l'établissement de rapports par les Parties visées à l'annexe I. Il a été convenu que le rapport de l'atelier serait examiné à sa trente-quatrième session.

77. Le SBSTA a en outre demandé au secrétariat d'organiser au second semestre de 2011, en fonction des ressources disponibles, un quatrième atelier dans le cadre du programme de travail.

78. De plus, le SBSTA a demandé au secrétariat d'engager, en fonction des ressources disponibles, les travaux préliminaires de mise à niveau du logiciel de notification du cadre commun de présentation (CRF), de manière à ce que ces travaux soient achevés en octobre 2012, sous réserve de l'adoption d'une décision relative aux tableaux du CRF par la Conférence des Parties à sa dix-septième session.

D. Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre

(Point 6 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

79. Le SBSTA a examiné cette question à sa 2^e séance, tenue le 30 novembre.

2. Conclusions

80. Après avoir pris note de l'état d'avancement de la mise au point de l'interface d'accès aux données, le SBSTA est convenu de poursuivre le débat de fond sur cette question, à sa trente-quatrième session, en vue de déterminer les prochaines étapes à prévoir.

VII. Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

81. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 30 novembre et 4 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties.

82. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M^{me} Andrea García Guerrero (Colombie) et de M. Pedro Martins Barata (Portugal). À la 3^e séance, M. Barata a rendu compte de ces consultations.

83. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³¹ proposées par le Président, telles que modifiées.

2. Conclusions

84. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision³² sur cette question, contenant deux solutions envisageables à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) pour qu'elle l'examine et en achève la mise au point à sa sixième session (pour le texte du projet de décision, voir FCCC/SBSTA/2010/L.24).

B. Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

85. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 30 novembre et 4 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBSTA/2010/MISC.13 et Add.1 et FCCC/TP/2010/4. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

86. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Hugh Sealy (Grenade) et de M. Peer Stiansen (Norvège). À la 3^e séance, M. Sealey a rendu compte de ces consultations.

87. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³³ proposées par le Président.

³¹ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.24.

³² Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir décision 7/CMP.6.

³³ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.23.

2. Conclusions

88. Le SBSTA a pris note des observations communiquées par les Parties et les organisations compétentes³⁴, du document technique établi par le secrétariat³⁵ et des avis exprimés par les Parties au cours de la session sur les questions énumérées au paragraphe 94 du document FCCC/SBSTA/2010/6.

89. Le SBSTA a recommandé que les éléments figurant dans l'annexe I soient incorporés dans un projet de décision sur les nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre qui sera recommandé pour adoption par la CMP à sa sixième session³⁶.

C. Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre (Point 7 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

90. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 30 novembre et 4 décembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

91. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question dans le cadre de consultations informelles organisées par le Président, avec le concours de M. Eduardo Sanhueza (Chili). À la 3^e séance, M. Sanhueza a rendu compte de ces consultations.

92. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

93. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à adresser au secrétariat, avant le 28 mars 2011, leurs observations sur les incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre.

94. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse à partir des observations adressées par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs.

95. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-cinquième session.

³⁴ FCCC/SBSTA/2010/MISC.13 et Add.1.

³⁵ FCCC/TP/2010/4.

³⁶ Pour le texte, tel qu'il a été adopté, voir la décision 3/CMP.6.

³⁷ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.15.

D. Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre

(Point 7 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

96. Le SBSTA a examiné cette question à sa 2^e séance, le 30 novembre. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont l'un a parlé au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

97. Le SBSTA est convenu de poursuivre le débat de fond sur cette question à sa trente-quatrième session, en vue de déterminer les prochaines étapes à prévoir.

E. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires des gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 1 de l'article 7 du Protocole de Kyoto

(Point 7 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

98. Le SBSTA a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 2^e séance, le 30 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/INF.9, dont il a pris note.

VIII. Aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

99. Le SBSTA a examiné ce point à sa 2^e séance, tenue le 30 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2010/11. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

2. Conclusions

100. Ayant pris note du document mentionné au paragraphe 99 ci-dessus, le SBSTA est convenu de poursuivre le débat de fond sur cette question à sa prochaine session, en vue de déterminer les prochaines étapes à prévoir.

IX. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

101. Le SBSTA a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 30 novembre et 4 décembre, respectivement.

102. À sa 1^{re} séance, le SBSTA est convenu d'examiner cette question en même temps que le point 11 de l'ordre du jour de la trente-troisième session du SBI, intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et M. Andrew Ure (Australie). À la 3^e séance, M. Calvo Buendia a rendu compte des consultations menées dans ce cadre.

103. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

104. Le SBSTA et le SBI ont constitué un groupe de contact commun pour examiner le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» à leur trente-troisième session. Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidents du SBSTA et du SBI ont donné pour instructions de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

105. Le SBSTA et le SBI ont prié le secrétariat d'organiser, avant leur trente-cinquième session en fonction des ressources disponibles, un atelier commun consacré à l'examen des questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 et au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, en vue d'optimiser la participation.

106. Le SBSTA et le SBI ont invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, avant le 21 février 2011, d'autres informations et avis sur les questions qui pourraient être examinées à l'occasion de cet atelier commun.

107. Le SBSTA et le SBI ont demandé au secrétariat de regrouper les observations mentionnées au paragraphe 106 ci-dessus dans un document de la série MISC et d'établir, à partir de ces observations, un rapport de synthèse pour examen à leur trente-quatrième session.

108. Le SBSTA et le SBI sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueront à leur trente-quatrième session.

X. Questions diverses

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

109. Le SBSTA a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues le 30 novembre et le 4 décembre, respectivement.

110. À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu que le Président rédigerait des conclusions et les lui présenterait à sa 3^e séance.

111. À sa 3^e séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions³⁹ proposées par le Président.

³⁸ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.16.

³⁹ Adoptées en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.21.

2. Conclusions

112. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision⁴⁰ sur la poursuite des activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote pour adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session.

XI. Rapport de la session

(Point 11 de l'ordre du jour)

113. À sa 3^e séance, tenue le 4 décembre, le SBSTA a examiné et adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-troisième session⁴¹. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président.

XII. Clôture de la session

114. À la 3^e séance, tenue le 4 décembre, la Secrétaire exécutive a communiqué une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées. Conformément au paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, il lui faut donner aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions⁴² lorsque ces incidences ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base.

115. Au cours de la session, le SBSTA a demandé au secrétariat d'exécuter diverses activités qui ont des incidences administratives et budgétaires. La plupart de ces activités étaient prévues et sont déjà inscrites au budget-programme de l'exercice biennal en cours. Cela étant, certaines activités nouvelles exigent des ressources supplémentaires.

116. Au titre du point 4 de l'ordre du jour «*Mise au point et transfert de technologies*», le secrétariat a été prié d'organiser des ateliers de formation, en français et en espagnol, portant sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement, à l'intention des Parties non visées à l'annexe I, en collaboration avec les organisations et initiatives internationales compétentes. Il a été prié en outre de coordonner l'organisation d'un cours de formation pilote associant une formation en ligne à des cours traditionnels sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement. Les travaux à prévoir à l'appui de ces activités, dont le coût est de l'ordre de 420 000 dollars des États-Unis, devront être financés au moyen de contributions volontaires.

117. Au titre du point 6 c) de l'ordre du jour («*Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention*»), il a été demandé au secrétariat d'organiser un nouvel atelier dans le cadre du programme de travail au second semestre de 2011, pour un coût avoisinant 100 000 dollars. Il a été demandé au secrétariat d'entreprendre les travaux préliminaires de mise à niveau du logiciel de notification du CRF, de manière à ce que ces travaux soient achevés pour octobre 2012. On ne connaît pas pour le moment le coût estimatif de ces travaux, qui sera communiqué aux Parties dès qu'il aura été déterminé.

⁴⁰ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir la décision 8/CP.16.

⁴¹ Adopté en tant que document FCCC/SBSTA/2010/L.14.

⁴² Bien que la décision 16/CP.9 se réfère à des «*décisions*», elle porte aussi sur les incidences des conclusions des organes subsidiaires.

118. À la même séance, des déclarations finales ont été faites par les représentants de 14 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom du Groupe des États d'Afrique et un au nom des PMA. Des déclarations ont également été faites au nom des ONG représentant les milieux d'affaires et l'industrie, et des organisations représentant les peuples autochtones.

119. Avant de clore la session, le Président a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles pour leurs contributions. Il a également remercié le secrétariat de son appui.

Annexe I

Éléments d'un projet de décision sur les nouvelles directives concernant le mécanisme pour un développement propre

Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre

La Conférence des Parties, agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Rappelant la décision 2/CMP.5,

Notant que la normalisation est utilisée dans quelques méthodologies approuvées pour l'établissement des niveaux de référence et la surveillance au titre du mécanisme pour un développement propre,

Sachant que des méthodologies faisant appel pour l'établissement des niveaux de référence et la surveillance à des niveaux de référence normalisés peuvent être mises au point, proposées par les participants aux projets et approuvées par le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre suivant les modalités et procédures adoptées en application des décisions 3/CMP.1 et 5/CMP.1,

Rappelant que les niveaux de référence normalisés retenus dans le cadre du mécanisme pour un développement propre devraient être largement applicables, assurer un degré élevé d'intégrité environnementale et tenir compte du contexte national, infranational ou international particulier, selon le cas,

Notant que l'utilisation de niveaux de référence normalisés pourrait réduire les coûts de transaction, améliorer la transparence, l'objectivité et la prévisibilité, faciliter l'accès au mécanisme pour un développement propre, en particulier pour les types de projet et les régions sous-représentés, et permettre une réduction de plus grande ampleur des émissions de gaz à effet de serre, tout en assurant l'intégrité environnementale,

Notant également les questions recensées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa trente-deuxième session¹,

1. *Définit le «niveau de référence normalisé» comme un niveau de référence établi pour une Partie ou un groupe de Parties afin de faciliter le calcul des réductions des émissions et des absorptions et/ou la détermination de l'additionnalité dans le cas d'activités de projet retenues au titre du mécanisme pour un développement propre, tout en aidant à assurer l'intégrité environnementale;*

2. *Décide que les Parties, les participants aux projets, ainsi que les organisations professionnelles internationales ou les organisations admises en qualité d'observateurs, agissant par l'intermédiaire de l'autorité nationale désignée du pays hôte, pourront proposer des niveaux de référence normalisés applicables dans le cadre de méthodologies nouvelles ou existantes, pour examen par le Conseil exécutif;*

3. *Prie le Conseil exécutif de définir des niveaux de référence normalisés, s'il y a lieu, en concertation avec les autorités nationales désignées concernées, en donnant la priorité aux méthodologies qui sont applicables aux pays les moins avancés, aux petits États*

¹ FCCC/SBSTA/2010/6, par. 94.

insulaires en développement, aux Parties ne comptant pas plus de 10 activités de projets enregistrées au titre du mécanisme pour un développement propre au 31 décembre 2010, et aux types d'activités de projet ou régions sous-représentés, notamment pour la production d'énergie dans des systèmes isolés, les transports et l'agriculture, en tenant compte de l'atelier visé plus loin au paragraphe 8;

4. *Décide* que l'application des niveaux de référence normalisés, tels que définis au paragraphe 1, sera laissée à l'appréciation de l'autorité nationale désignée du pays hôte;

5. *Prie* le Conseil exécutif de revoir périodiquement, selon qu'il conviendra, les niveaux de référence normalisés utilisés dans les méthodologies;

6. *Prie* le Conseil exécutif d'envisager différentes sources de financement pour couvrir les coûts liés à la mise au point et à l'établissement de niveaux de référence normalisés, en tenant compte des besoins signalés plus haut au paragraphe 3, y compris un financement direct par le budget annuel du mécanisme pour un développement propre;

7. *Encourage* les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les autres Parties qui ont une expérience dans ce domaine à contribuer au renforcement des capacités et/ou à apporter un appui pour la mise au point de niveaux de référence normalisés;

8. *Prie* le secrétariat de la Convention d'organiser un atelier sur le territoire de l'une des Parties visées plus haut au paragraphe 3, au plus tard à la date de la trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, sur la question des niveaux de référence normalisés afin de faciliter l'accès au mécanisme pour un développement propre;

9. *Prie* le Conseil exécutif de faire rapport à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, à sa septième session, sur ses travaux concernant les niveaux de référence normalisés.

Annexe II

Documents dont l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique était saisi à sa trente-troisième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBSTA/2010/7	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/SBSTA/2010/8	Rapport sur l'atelier technique consacré à la collaboration entre les centres et réseaux régionaux. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/9	Rapport sur l'atelier technique consacré aux coûts et aux avantages des solutions possibles en matière d'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/10	Résumé des résultats de la deuxième phase de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements jusqu'à la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/11	Rapport de synthèse sur les travaux déjà effectués au titre du point de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique relatif aux aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/12	Rapport de la réunion informelle des représentants des Parties et des organisations et experts visant à étudier les résultats des activités menées à bien avant la réunion. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.6	Report on the UNFCCC regional training programme on project preparation. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.7	Progress made in implementing activities under the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.8	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories from Parties included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.9	Annual report on the technical review of greenhouse gas inventories and other information reported by Parties included in Annex I to the Convention that are also Parties to the Kyoto Protocol under Article 7, paragraph 1, of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat

FCCC/SBSTA/2010/INF.10	Report on the workshop on issues relating to the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines for reporting of inventories under the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBSTA/2010/INF.11 et Corr.1	Report on options to facilitate collaborative technology research and development. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBSTA/2010/MISC.7 et Add.1 à 3	Views on the revision of the UNFCCC Annex I reporting guidelines. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.8 et Add.1	Views and information on the effectiveness of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change in fulfilling its objective, expected outcome, scope of work and modalities. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2010/MISC.9	Update of the Implementation Plan for the Global Observing System for Climate in Support of the UNFCCC. Submission from the secretariat of the Global Climate Observing System
FCCC/SBSTA/2010/MISC.10	Report on the implementation of the framework for climate-related terrestrial observations and on the development of observational standards and protocols for terrestrial essential climate variables. Submission from the secretariat of the Global Terrestrial Observing System
FCCC/SBSTA/2010/MISC.11	Progress by space agencies involved in global observations in their coordinated response to the Global Climate Observing System and to relevant needs of the Convention. Submission from the Committee on Earth Observation Satellites
FCCC/SBSTA/2010/MISC.12	Views on issues related to the research dialogue, including possible ways to enhance its effectiveness and the workshop to be held in conjunction with SBSTA 34. Submissions from Parties
FCCC/SBSTA/2010/MISC.13 et Add.1	Views related to standardized baselines under the clean development mechanism. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBSTA/2010/MISC.14	Information relevant to emissions from fuel used for international aviation and maritime transport. Submissions from international organizations
FCCC/SBSTA/2010/MISC.15	Information on emerging scientific findings and research outcomes relevant to the needs of the Convention: Update provided in the context of the research dialogue. Submissions from regional and international climate change research programmes and organizations

FCCC/SB/2010/INF.4	Report of the Expert Group on Technology Transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/TP/2010/4	Standardized baselines under the clean development mechanism. Technical paper
FCCC/SBSTA/2010/L.14	Projet de rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur les travaux de sa trente-troisième session
FCCC/SBSTA/2010/L.15	Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.16	Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.17	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.18	Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.19	Émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.20	Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.21	Questions diverses. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
FCCC/SBSTA/2010/L.22	Recherche et observation systématique. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.23	Niveaux de référence normalisés au titre du mécanisme pour un développement propre. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBSTA/2010/L.24	Captage et stockage du dioxyde de carbone dans les formations géologiques en tant qu'activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Autres documents disponibles

- | | |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FCCC/SBSTA/2010/6 | Rapport de la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 31 mai au 10 juin 2010 |
| FCCC/SBSTA/2008/12 | Résumé des résultats de la mise en œuvre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements jusqu'à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Note du secrétariat |
| FCCC/SBSTA/2008/6 | Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008 |
| FCCC/KP/CMP/2009/16 | Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto |
-